



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE
3 OCTOBRE 2023 À COMPTER DE 19 H 30**

**PROJET DE RÈGLEMENT
RV-1727
(occupation et entretien des bâtiments)**

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées au projet de règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Lors d'une séance tenue le 12 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le Projet de règlement décrit dans cet avis. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le mardi 3 octobre 2023 à compter de 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, à Boisbriand.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil qu'elle désignera, expliquera le Projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT ET TERRITOIRE CONCERNÉ

PROJET DE RÈGLEMENT RV-1727 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Le Projet de règlement RV-1727 a pour objet d'assurer un contrôle des situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments, notamment ceux comportant des logements. Il vise à empêcher le déperissement des bâtiments, à protéger ceux-ci contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure. Le règlement établit les normes s'appliquant spécifiquement aux bâtiments destinés à l'habitation afin qu'ils soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants. Il prévoit enfin des pouvoirs d'inspection ainsi qu'un régime de sanctions à défaut de s'y conformer.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire et s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.

CONSULTATION DES PROJETS

Le Projet de règlement décrit dans cet avis est disponible pour consultation au Greffe de la Ville de Boisbriand situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, bureau 120, Boisbriand, aux heures régulières de bureau. De plus, des informations supplémentaires sur le projet de règlement et sur la procédure entourant l'assemblée publique sont disponibles sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

Boisbriand, ce 21 septembre 2023.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2023.48